



Avant Programme du CSO Du 31 octobre 2015
Organisé par : Le Club Sportif de la Garde Nationale



Date : **31 octobre 2015**

Lieu : **Parc Des Expositions El Kram.**

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23ème édition, mise à jour au 1er janvier 2015.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 25ème édition, mise à jour au 1er janvier 2015.
- Règlement vétérinaire, 13ème édition, mise à jour au 1er janvier 2015.

ORGANISATEUR :

Le Club Sportif de la Garde Nationale sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président : Col. Elyes Zallag

Membres : Col. Hatem Marnaoui

Col. Chaouki El Meddeb

Col. Housseem Jbebli

Mr. Hatem Ben Mabrouk

Organisateurs : Mr. Anis Sellami , Mr. Kamel Nouassri

Trésorerie : Mr. Ridha Jemaii Secrétariat : Melle. Thouraya Ayadi

JURY DE TERRAIN :

| | |
|--------------------------|---|
| <u>Président :</u> | Mr. Younes Bedoui |
| <u>Membres :</u> | Mme. Amel Bellagha / Mme. Sophie Dabbou / Mr. Imed Zarrouk |
| <u>Chronométrateur :</u> | Mr. Dhieddine Akremi |
| <u>Chef Steward :</u> | Mme. Khouloud MAGHREBI / Mr. Khaled Hedriche / Mr. Anis Sellami |

CHEFS DE PISTE :

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| <u>Chef de Piste :</u> | Mr. Abdeltif Tounsi |
| <u>Chef de Piste Adjoint :</u> | Mr. Mondher Aloui |

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Dr. Ben Mustapha Monia

MEDECIN DU CONCOURS :

Médecin De La Garde Nationale

MARECHAL FERRANT :

M. Mourad Saidi

PROGRAMME DU CONCOURS**Samedi 31 octobre 2015**

08h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve d'initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Epreuve préparatoire I (80 cm)

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Indoor

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 50m x 28m

Nature : Sable

TERRAINS D'ECHAUFFEMENT

Dimensions : 20m x 50m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant jeudi 29 Octobre 2015 à minuit.**

Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat du concours avant **Vendredi 30 Octobre 2015 à 12h.**

NB : 5 Cavaliers par Club avec un nombre maximal de 30 cavaliers par Epreuve.

Frais :

30 Dinars pour les épreuves **Initiation et Préparatoire I**

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE Et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

SAMEDI 31 OCTOBRE 2015 :

EPREUVE 1 : Initiation

Date et heure: **Samedi 31 octobre à 09h:00**

Catégorie de Cavaliers: Licence **Initiation**

Catégorie de Chevaux: **Toutes catégories de chevaux**

Barème : **Barème temps idéal (1)**

Vitesse: 325m/min

Hauteur: 60 cm

Largeur : 70 cm

(1)Barème temps idéal :

- Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.
- La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.
- Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est ajouté aux points de pénalité obtenus dans le parcours à raison d'un point de pénalité par seconde ou fraction de seconde.
- Les couples seront classés selon :
 - Le total de leurs pénalités dans le parcours
 - En cas d'Égalité de points, le cavalier le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.
 - Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

| Classement | Prix |
|---------------|----------------|
| 1 er | Coupe+Médaille |
| 2ème au 10ème | Médaille |

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **Samedi 31 octobre à 10h:30**

Catégorie de Cavaliers: Licence **Qualification**

Catégorie de Chevaux: **Toutes catégories de chevaux**

Barème : **Barème en deux phases à temps différé** (Art.274.5.6)

Vitesse : 325 m/min

Hauteur: 80 cm

Largeur : 90 cm

| Classement Chevaux | Prix |
|---------------------------|----------------|
| 1er | Coupe+Médaille |
| 2ème au 5ème | Médaille |
| Classement Poney | Prix |
| 1er | Coupe+Médaille |
| 2ème au 5ème | Médaille |

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval a un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.